COMPTE-RENDU DE LA CAP

DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

DU 25 AU 29 juin 2018

Lors de la CAP de mobilité de décembre nous avions estimé à environ 1000 vacances, 1125 postes étaient à pourvoir lors de cette CAP, comment expliquer une telle différence ? Nous avons recruté des adjoints. Nous avons eu des concours ou examens professionnels (greffiers et secrétaires administratifs). Selon toute logique nous aurions du avoir un nombre de postes vacants nettement moins important. Peut-on penser qu'il y aurait un nombre de départs en retraite ou en détachement vers d'autres ministères plus important ou tout simplement des vacances d'emplois en plus grand nombre ?

Comme lors de la dernière CAP, afin de bloquer les collègues, notre administration nous a opposé que les dates d'affectation de nos collègues n'étaient pas assez anciennes.

Concernant plus particulièrement nos collègues des juridictions parisiennes (Greffe et Parquet du TGI, les 20 Tribunaux d'instance, le Tribunal de Police et le Service Nationalité des Français de l'Etranger) qui ont déménagé dans le nouveau palais situé aux Batignolles courant 2018, un certain nombre de nos camarades qui ne souhaite pas aller aux Batignolles se sont vu refuser leur mutation car la DSJ ne veut pas dégarnir le palais actuel. Les situations très particulières ont bénéficié d'un avis favorable pour un départ au 01 septembre 2018, . Normalement le recrutement d'adjoints administratifs par concours arrivera en septembre 2018, le choix de poste devant intervenir le 25 juillet.

La DSJ espère également apurer la liste des recrutementssans concours (liste valable jusqu'en mars 2019).

Pour ce qui concerne la PJJ, comme à son habitude cette direction laisse partir les collègues même au bout d'un an, leur raison : « POURQUOI VOULEZ-VOUS QUE L'ON BLOQUE LES COLLEGUES QUI SONT MAL DANS LEUR AFFECTATION, LE SERVICE EN SUBI LES CONSEQUENCES DONC AUTANT LES LAISSER PARTIR, TOUS LE MONDE EST GAGNANT » voilà une bonne philosophie.

Pour la DAP il y a eu des blocages sur certaines DISP (Paris, Strasbourg) et certaines prisons (Fresnes, Grenoble Varces, Lyon Corbas, …) rien de bien nouveau quand à ces sites. La DAP n'est pas non plus dans une position de blocage systématique.

NOUS AVONS TOUJOURS DENONCE L'ATTITUDE TOTALEMENT IRRESPONSABLE DE C JUSTICE ET DE L'UNSA QUI DONNAIENT LES RESULTATS PRATIQUEMENT EN DIRECT DE LA CAP. LE SOUS DIRECTEUR DES GREFFES P. HUBER EST VENU LE DERNIER JOUR POUR NOUS ANNONCER QUE C'ETAIT LA DERNIERE FOIS QUE CELA SE PASSAIT ET IL A ANNULE UN MOUVEMENT ET CHANGE UN AUTRE MOUVEMENT. NOUS ESPERONS QUE CES ORGANISATIONS DEVIENDRONT RESPONSABLES ET NE JOUERONS PAS AVEC L'AVENIR DE NOS COLLEGUES.

Nous avons effectué 44 détachements de collègues, venant d'autres administrations, qui arriveront dans nos directions au 1 er septembre .

Nous avons 3 collègues adjoints techniques qui ont eu un avis favorable pour être détachés dans le corps des adjoints administratifs. Nous rappelons que pour être détaché il faut exercer des fonctions administratives à 80 % minimum de son temps.

Lors de cette CAP nous avons eu également à donner notre avis sur les titularisations de nos collègues issus du recrutement sans concours d'adjoint administratif de mars 2017 et qui ont pris leur poste en juillet 2017. 53 ont été titularisés, ils pourront demander leur mutation dès la CAP d'octobre 2018. Nous avons eu 4 prolongations de stage.

Nous avons intégré 36 collègues après leur détachement. Ces collègues pourront demander leur mutation à la CAP de Juin 2019.

Les reclassements de surveillants dans le corps des adjoints administratifs pour raisons médicales continuent malheureusement à s'amplifier. Nos collègues se verront proposer par la DAP des postes laissés vacants à l'issue de cette CAP. Vu la situation dans les centres de détention nous ne pouvons que nous inquiéter des difficultés à venir pour nos collègues surveillants.

LA PROCHAINE CAP DE TITULARISATIONS SE TIENDRA DU 19 AU 21 SEPTEMBRE POUR LES PROLONGATIONS DE STAGES DE COLLEGUES ET PEUT ETRE LES TITULARISATIONS DE CEUX AYANT PRIS LEURS FONCTIONS DEBUT NOVEMBRE 2017,LES RECOURS EN EVALUATION. ET LES SITUATIONS INDIVIDUELLES (REFUS DE TEMPS PARTIEL, DE CONGE FORMATION, ...).

IMPORTANT, LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE 2019 QUI DEVAIT SE TENIR EN SEPTEMBRE 2018 EST REPORTE AU MIEUX EN JANVIER 2019 DU FAIT D'UNE PUBLICATION AU JO TARDIVE DES TAUX DE PROMOTION, LE NOUVEAU VIVIER NE POUVANT ETRE FIABILISE EN QUELQUES SEMAINES.

Les Elu(e)s et expertes CGT

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS VOUS POUVEZ CONTACTER NOS ELUS et EXPERTES

- Laurence BRETON, T.G.I. Brest, 02.98.33.86.36, laurence.breton@justice.fr
- Joël THEILLARD, C Placé 78, 06.24.49.26.13, joel.theillard@justice.fr
- Maryse BONIFAY, C.P.H. Grasse, 06.82.20.58.36, maryse.bonifay@justice.fr
- Catherine VIDAL, D.I.S.P. Marseille, catherine.vidal@justice.fr
- Catherine BACHORZ, T.I. Roubaix, 03.20.76.98.31, catherine.bachorz@justice.fr
- Stéphanie KACZMAREK, T.I. Blois, 02.54.56.26.09. , stephanie.kaczmarek@justice.fr